

La colonisation économique de l'Irak

Partage international n° 218 - Octobre 2006

par Patricia Pitchon

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant la première guerre du Golfe en 1991, 90 % des Irakiens avaient accès à l'eau potable sans restriction. Les sanctions subies par l'Irak entre cette période et la seconde guerre du Golfe ont changé la situation au point qu'au terme de la seconde guerre, 80 % des familles rurales buvaient de l'eau de qualité douteuse et 51 % des familles urbaines côtoyaient des égouts à ciel ouvert. En janvier 2006, seulement 3 % des familles rurales bénéficient du tout à l'égout.

Un rapport du gouvernement américain, daté de janvier 2006, décrit l'échec de la reconstruction du pays par l'intermédiaire de sociétés anonymes titulaires de contrats très lucratifs : bien que 93 % des fonds pour la reconstruction aient maintenant été dépensés, près de 60 % des projets en rapport avec l'eau potable et le réseau d'égouttage ne seront pas réalisés. Sur 425 projets prévus en matière d'électricité, 125 n'aboutiront jamais. Seuls 20 % des projets prévus en matière d'égouttage seront réalisés.

En revanche, après la première guerre du Golfe, les ingénieurs irakiens avaient reconstitué les services de base en seulement trois mois. Antonia Juhasz, expert américain, a récemment décrit en détail cette situation dans un excellent livre intitulé *l'Agenda de Bush*. Il affirme que la volonté de l'administration américaine de réformer l'économie irakienne en instaurant le libre échange a abouti à l'établissement de politiques commerciales fortement régulées en faveur des multinationales.

Ce sont les fameux Ordres de Bremer qui ont servi d'instrument pour la colonisation économique de l'Irak par des intérêts étrangers : il s'agit d'une centaine de mesures décrétées par Paul Bremer entre mai 2004 et juin 2005, lorsqu'il était à la tête de l'Autorité provisoire de la Coalition.

Il est maintenant largement admis que les ordres 1 et 2, qui ont écarté près de 120 000 fonctionnaires et 500 000 membres des forces militaires et des

services secrets sous le prétexte de réduire l'emprise du parti Baas, ont constitué une énorme erreur dès les premiers jours de l'occupation et ont contribué de manière significative à l'insurrection. Les efforts ultérieurs en vue de rectifier la situation sont probablement venus trop tard. Beaucoup de ceux qui furent écartés ont ensuite rejoint le parti Baas.

En plus de la désorganisation des services publics, le faible recours au personnel local a contribué à un processus de sous-traitance très coûteux et parfois frauduleux. Les ordres de Bremer contribuent à développer un sentiment d'affairisme et d'indifférence aux besoins des populations locales : l'ordre 39 permet aux investisseurs étrangers de rapatrier sans préavis leurs investissements, sans aucune obligation de réinjecter quoi que ce soit dans l'économie locale. Il ne s'agit pas là de la reconstruction de l'Irak, mais plutôt de l'exploitation inique de la situation. Le même ordre 39 permet la privatisation de pratiquement n'importe quel secteur (hôpitaux, écoles, usines, alimentation, agriculture, eau, électricité, etc.). Aucune préférence ne peut être donnée aux entrepreneurs locaux.

Les Ordres de Bremer

Privatiser des services essentiels comme l'eau et la transformer en marchandise a pour effet de la rendre inabordable pour les pauvres. En Bolivie, où une multinationale avait tenté de faire la même opération, il s'en est suivi des manifestations et la chute du gouvernement. Les citoyens de Cochabamba (Bolivie) ont d'ailleurs écrit à leurs interlocuteurs irakiens pour les mettre en garde contre de telles calamités. Aux Etats-Unis, d'ailleurs, le système de distribution de l'eau est presque entièrement géré par l'Etat. C'est une ressource considérée comme un service par le gouvernement des Etats-Unis et fortement subventionnée de sorte que tous les Américains ont accès à l'eau potable et à un système d'égouttage. Ce service est facturé par l'Etat sans que l'on cherche à l'exploiter pour générer du profit.

Les ordres 80 et 81 ont remplacé les systèmes légaux régissant les brevets, les marques déposées et les droits d'auteur, afin de garantir l'accès au marché irakien et protéger les producteurs étrangers et leurs produits. L'OMS a constaté que la généralisation d'une telle législation sur la propriété intellectuelle a eu pour effet d'augmenter d'environ 200 % le prix

des médicaments contre le sida et la malaria dans plusieurs pays d'Amérique du Sud.

Ces mêmes règles de plus en plus détestées, imposées par l'OMC, ont rendu illégal le fait de conserver ou de partager des semences, car les grandes multinationales de l'agriculture font breveter les droits sur les semences. En Irak avant l'occupation, en dépit des nombreuses cruautés de la dictature, le gouvernement rachetait les récoltes de blé et d'orge à un prix fixe et distribuait gratuitement de la farine dans le cadre d'un programme de garantie alimentaire qui comprenait également le sucre, le thé et d'autres biens de première nécessité. Mais l'ordre 12 a suspendu tous les impôts et taxes dus sur les marchandises entrant ou sortant d'Irak à partir de février 2004. En supprimant toutes les mesures de protection dont bénéficiait l'économie locale, l'occupant a laissé le pays grand ouvert à la concurrence internationale et à la merci d'importations massives de marchandises bon marché, ce qui a provoqué des ravages parmi les producteurs et revendeurs locaux.

L'Irak avait une constitution qui garantissait la gratuité des soins médicaux et de l'éducation depuis l'école primaire jusque et y compris l'université. Toute ceci a été remplacé par les ordres de P. Bremer dont la plupart ont été incorporés dans la constitution irakienne. Lorsque les Irakiens ont voté en octobre 2005, les deux tiers d'entre eux n'avaient pas eu l'occasion de voir les textes qui devaient faire l'objet du vote (les documents avaient été distribués seulement trois jours avant les élections et le texte de la constitution a été à nouveau modifié par quelques responsables irakiens et l'ambassadeur des Etats-Unis après la distribution de ces documents). Très peu d'Irakiens ont eu l'occasion d'examiner et

de débattre de ce pour quoi ils devaient voter.

L'entrée et la sortie massive de fonds, rendues possible par les ordres de Bremer, prend encore une autre dimension suite à l'ordre 40 qui permet à des banques étrangères d'acquérir à 100 % des banques irakiennes sans qu'aucune préférence ne soit accordée aux banques locales. On ne tient pas du tout compte des petites banques communautaires locales qui pouvaient rendre des services non rentables aux yeux des banques étrangères.

Dans une étude sur la mondialisation, l'auteur canadien Wayne Ellwood attire l'attention sur le fait que les flux non régulés de capitaux constituent une menace majeure pour la stabilité de l'économie dans son ensemble, en transformant le monde en un énorme casino financier. Il cite l'économiste britannique Keynes qui dès 1930 attirait l'attention sur le fait que les flux de capitaux non régulés ôtaient le pouvoir aux hommes politiques élus pour le remettre aux mains des riches investisseurs. De nos jours, ces investisseurs, à travers les multinationales et la complicité de l'occupant, réalisent d'énormes profits aux dépens du peuple irakien. Il ne faut pas s'étonner alors que ce peuple apporte sa contribution à la résistance, à l'insurrection et au terrorisme.

Irak Auteur : Patricia Pitchon, autrefois journaliste au quotidien colombien El Tiempo. Aujourd'hui basée à Londres, elle est journaliste indépendante. Egalement psychothérapeute, elle travaille avec les réfugiés.

Thématiques : [Société](#), [politique](#)

Rubrique : [Divers](#) ()